



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R.271-3 du Code de la construction et de l'habitation

Je soussigné, THEO Nathalie,

Gérant de la société de diagnostics immobiliers : A.GEO. GEOMETRES – EXPERTS S.A.S

Pour l'établissement des rapports et constatations définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L.271-4 ainsi qu'à l'article L134-1 du Code de la construction et de l'habitation, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du même code et :

- Disposer des moyens en matériels et en personnels appropriés
- Avoir souscrit une assurance en conformité avec l'article R271-2 du même code
- Que la ou les personne(s) qui réalisera(ont) les rapports et constatations présente(nt) les garanties de compétence répondant aux exigences de l'article R271-1 du même code
- Qu'il n'existe aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés, que ce soit avec le propriétaire, son mandataire ou toute entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

A Montdidier , le 01 Mai 2012

Signature



**Attestation d'assurances de responsabilité de géomètres-experts  
Année 2015**



**L'assureur soussigné :**

Raison sociale de la compagnie : **SOCIETE SWISS LIFE ASSURANCES**

Nom de l'Agent Général : **Assurances Philippe LAUWERS**

Adresse : **65 Rue du Bourg BP 70011**

CP **80600**

Ville : **DOULLENS**

Atteste que Monsieur et/ou Madame soussigné(e) :

Nom ou raison sociale : **SAS A GEO GEOMETRES EXPERTS**

Numéro d'inscription à l'Ordre des géomètres-experts :

Adresse : **3 RUE SELLIER 80500 MONTDIDIER**

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 011176692 valide pour l'année civile en cours, conforme aux dispositions décrites ci-après :

**Garanties :**

**1) Responsabilité civile professionnelle**

- Montant de la somme garantie par sinistre : 5.000.000 €
- Le montant des sinistres garantis dans l'année est-il limité ? oui  non
- Si oui, quelle est la limitation ? / - nombre / - montant 5.000.000 €
- Franchise 10 % Minimum 1.500 € Maximum 3.000 €

**2) Responsabilité civile générale d'exploitation**

- Dommages corporels : oui - montant couvert : 6.500.000 €
- Dommages matériels et immatériels : oui - montant couvert 800.000 €
- Comprend elle les risques liés aux atteintes à l'environnement ? oui  non
- Montant de la franchise éventuelle 10 % Mini 150 € Maxi 1500 €

**3) Garantie subséquente**

- La garantie subséquente est-elle acquise au jour de la souscription du contrat ? oui  non
- Pour quels montants ? ceux prévus l'année précédant la résiliation du contrat et pour La durée de la subséquente de 10 ans.
- Est-elle limitée en nombre de sinistres ? non

**4) Garantie décennale (maîtrise d'œuvre bâtiment et/ou génie civil) contrat n° 011176693**

**Montant de la somme garantie par sinistre :  
770.000 €**

- Le nombre et le montant des sinistres garantis dans l'année est-il limité ? oui  non
- Si oui, quelle est la limitation ? / - nombre : / - montant :
- Franchise : - montant : - modalités d'application : 10 % Mini 220 Maxi 2200 €

**5) Activités de diagnostic technique : les activités mentionnées ci-dessous sont-elles garanties ?**

- Radon : NON - Amiante : OUI - Gaz : OUI
- Electricité : OUI - Plomb : OUI - Diagnostic Technique : OUI
- Performance énergétique : OUI - Diagnostic termite : OUI
- Assainissement : OUI

**6) Garantie de la responsabilité civile professionnelle des activités**

- Gestion immobilière : OUI - Expertise judiciaire : OUI

**Assurances  
PHILIPPE LAUWERS**  
Pour l'Assureur, Nom - Qualité :  
65, rue du Bourg  
80600 DOULLENS  
N° ORIAS : 07 007 122  
Tél. 03 22 77 32 32  
Fax 03 22 77 02 75

Certifié exact  
ROUBAIX , le 02/01/2015

Pour l'Assuré, Nom - Qualité :  
THEO Nathalie, Présidente



# CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 0486

Version07

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

## **Monsieur Jean-François POTIER**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

*Amiante*

**Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 17/08/2012, date d'expiration : 16/08/2017

*DPE*

**Diagnostic de performance énergétique sans mention :  
DPE individuel**

Date d'effet : 24/12/2014, date d'expiration : 23/12/2019

**Diagnostic de performance énergétique avec mention :  
DPE tout type de bâtiment**

Date d'effet : 24/12/2014, date d'expiration : 23/12/2019

*Electricité*

**Etat de l'installation intérieure électrique**

Date d'effet : 07/11/2013, date d'expiration : 06/11/2018

*Gaz*

**Etat de l'installation intérieure gaz**

Date d'effet : 31/10/2012, date d'expiration : 30/10/2017

*Plomb*

**Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb**

Date d'effet : 09/08/2012, date d'expiration : 08/08/2017

*Termites*

**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment -  
France métropolitaine**

Date d'effet : 15/10/2012, date d'expiration : 14/10/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 05/01/2015